



Une pose dans le travail est elle obligatoire ou pas ?

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 2 juin 2007

Une pose dans le travail est elle obligatoire ou pas ?

Réponse :

La seule pause obligatoire contenue dans le code du travail intervient après 6 heures consécutives de travail. Un règlement intérieur ou une convention collective peuvent cependant contenir d'autres modalités d'attribution d'un temps de pause